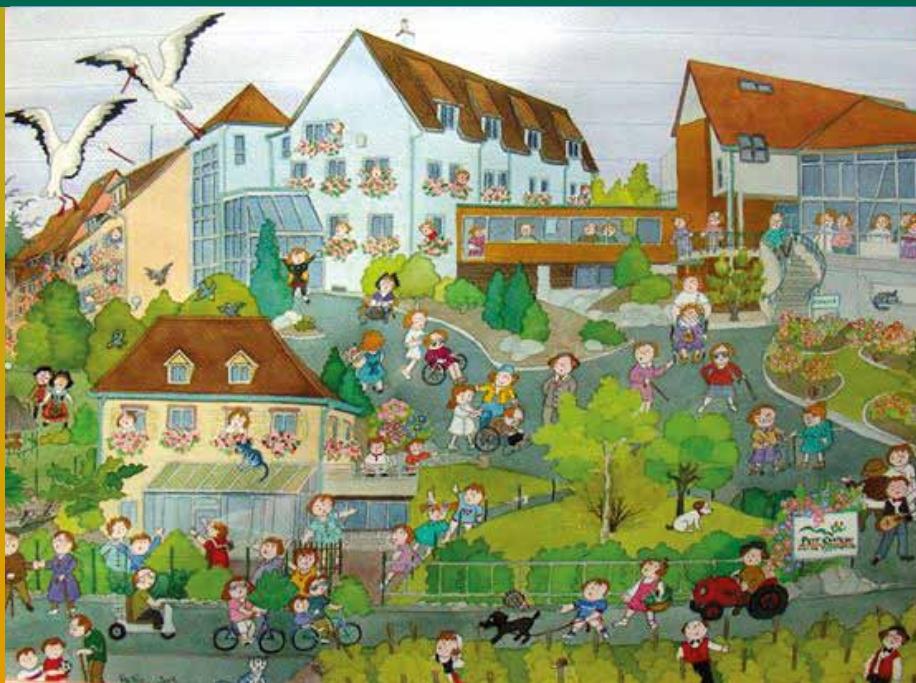




Établissement d'hébergement pour personnes âgées



| Tél : 03 89 47 90 11 - Fax : 03 89 47 92 50 |

Site : [www.petit-chateau-68.com](http://www.petit-chateau-68.com) - Courriel : [accueil@petit-chateau-68.com](mailto:accueil@petit-chateau-68.com) - Facebook : Le Petit Château

32, rue du Petit Château - 68980 BEBLENHEIM

Présentation de l'établissement .....	Page 03
Les Modalités d'Admission .....	Page 06
Les Conditions Financières et les Aides .....	Page 07
Une Equipe vous Accueille .....	Page 08
Des Prestations Adaptées à Vos besoins .....	Page 10
L'Hôtellerie	
Les Soins et l'Aide à la Dépendance	
La Restauration	
L'Animation	
L'Administration	
Un Accompagnement Adapté .....	Page 13
Les Droits des Personnes Agées Dépendantes en Institution .....	Page 14



68130 TAGSDORF  
Tél. 03 89 07 80 88  
info@imprimerie-kauffmann.com  
www.imprimerie-kauffmann.com



Vous avez choisi le « Petit Château » pour y séjourner temporairement ou de manière permanente. Nous vous remercions vivement de votre confiance.

Toute l'équipe vous souhaite la bienvenue et mettra tout en œuvre pour que vous vous sentiez vraiment chez vous.

Afin de faciliter votre arrivée parmi nous, nous avons le plaisir de vous remettre ce livret d'accueil, qui vous permettra de connaître les modalités pratiques de votre séjour.

Entrer en maison de retraite est un évènement important, c'est quitter son domicile pour vivre une autre tranche de vie dans notre établissement. Nous nous efforcerons donc d'apporter une attention toute particulière à votre accueil, ainsi qu'à celui de vos proches.

Nous désirons vous apporter non seulement le confort matériel, un accompagnement et des soins adaptés, mais également des conditions favorables à l'épanouissement de votre personnalité. Nous avons l'ambition de vous offrir un véritable lieu de sécurité, de rencontres et de vie.

Ces rencontres entre les générations sont largement favorisées par notre souci constant d'ouverture vers l'extérieur.

Un multi-accueil d'enfants et périscolaire présents dans l'établissement permettent des rencontres avec les tous petits.

L'animation est également pour nous un véritable état d'esprit qui permettra de développer, au quotidien, votre plaisir de vivre, de partager et de participer.



## Son histoire

Le Petit Château était à l'origine une maison de maître que Mademoiselle Coralie VERENET, petite fille de l'ancien bailli de Riquewihr, fit édifier en 1840. Elle y développa un pensionnat pour jeunes filles, de renommée internationale, probablement unique à ce moment là en Alsace. Mademoiselle VERENET, elle-même en possession de sérieux diplômes d'enseignante, fit équipe à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1852 avec un excellent pédagogue, Jean MACE.

L'Alsace passant sous domination Allemande en 1870, le pensionnat avec ses professeurs, ses pensionnaires et son matériel quittèrent l'Alsace pour MONTHIERS (Aisne), en 1872, pour y poursuivre leurs activités éducatives.

Le domaine changea plusieurs fois de propriétaires.

En 1925, l'église protestante évangélique de Colmar fit l'acquisition du domaine pour y créer une maison de repos et de retraite spirituelle.

Le 28 Avril 1958 fut fondé l'association privée à but non lucratif « Maison de retraite Petit Château ». Des activités d'accueil de personnes âgées s'y développèrent sous la domination de l'époque « asile de repos ».

En 1966, l'établissement fut sensiblement agrandi, humanisé et médicalisé pour atteindre, en plusieurs étapes, une capacité de 55 places.

Le 1<sup>er</sup> Juillet 2009 a été inauguré un nouveau bâtiment de 15 places, dédié exclusivement à l'accueil temporaire.

Un pôle d'activités et de soins adaptés de 14 places, permettant l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, a ouvert ses portes en 2013.

Aujourd'hui, le Petit Château offre à 70 personnes des conditions de sécurité et de confort ainsi qu'une qualité de vie que nos anciens sont en droit d'attendre.

## **Une situation et un cadre exceptionnel**

Béblenheim, commune du canton de Kaysersberg, est un charmant village viticole alsacien, situé à une dizaine de kilomètres de Colmar. L'accès est direct par la RN 83, épine dorsale routière Nord-Sud.

L'établissement, moderne et confortable, est splendidement situé sur un promontoire, à la lisière du village. Un grand parc paysager, aux arbres centenaires, le met au centre d'un écrin de verdure.



C'est dans ce cadre privilégié que le « Petit Château » nous a confié la réalisation de son projet de modernisation des bâtiments existants avec le nouveau service de l'Accueil Temporaire.

Il s'agissait bien sûr de construire un bâtiment, mais le challenge était d'en faire la vitrine du « Projet de Vie » global de l'établissement.

Notre équipe s'est attachée à plusieurs fils directeurs, en priorité pour les résidents :

- Garder le contact avec la vie du dehors, percevoir la vie du dedans et suivre les mouvements qui les relient : va et vient du personnel, livraisons, passage des médecins et soignants, visites des familles, visite de ses proches, enfants et parents à la crèche le matin et le soir...
- Profiter du magnifique panorama vers les vignes et les châteaux, cadre de vie de tous les jours de beaucoup de personnes venant des villages voisins.
- Laisser pénétrer la lumière toute l'année sans subir les surchauffes de l'été et sans occulter les vues.

Tout cela sans oublier la destination du projet : accueil, animation, restauration, promenade dans l'établissement, hébergement, ouverture aux personnes du dehors et confort de vie à offrir tant aux résidents et à leurs familles qu'au personnel de la maison.

De là, ce grand espace ouvert et lumineux, où il est facile de se repérer et s'orienter, même à l'occasion de courts séjours.

A vous maintenant de vous y trouver bien, un peu comme chez vous.

<i>Fleurs Wurtz</i> Ribeauvillé	<i>Fleurs du Parc</i> Colmar
	
4, rue Brandstatt 03 89 73 61 83 Commande et règlement	150, route Ingersheim 03 89 80 27 26 à distance



**RENAULT**  
La vie, avec passion

**GARAGE WURTZ JJ**  
**68630 MITTELWIHR**  
**Tel: 03 89 47 83 22**

Le Petit Château vous accueille, dans la limite des places disponibles, pour :

- Des séjours permanents (55 places)
- Des séjours temporaires notamment en cas d'indisponibilité temporaire de vos aidants habituels, qu'ils soient familiaux ou soignants (15 places) dont 1 place réservée à l'hébergement temporaire pour l'accueil des personnes âgées en situation d'urgence médico-sociale.
- Un accompagnement de la maladie d'Alzheimer par du personnel spécialisé au sein d'une unité de 14 places.
- Des séjours temporaires en cas de pathologies neuro dégénératives (2 places).

Votre dossier d'admission comprend des renseignements administratifs et le dossier médical. Ce dossier est simplifié en cas d'admission temporaire en urgence.

En vue d'un accueil définitif, un entretien avec le médecin coordonnateur et l'infirmière coordinatrice permettra de recueillir vos attentes et vos besoins afin de définir ensemble les contours de votre projet de vie.

Les conditions de votre séjour seront alors formalisées dans le cadre d'un contrat individualisé et le règlement de fonctionnement de l'établissement vous sera remis.



L'établissement étant habilité à l'aide sociale départementale, les prix de journée sont fixés annuellement par le Conseil Général du Haut-Rhin, sur proposition du Conseil d'administration de l'Association. L'arrêté annuel du Président du Conseil Général est affiché sur le tableau d'information de l'établissement.

En fonction de vos ressources, il peut vous être accordé le bénéfice de l'Allocation Logement, ou de l'aide sociale départementale. Un dossier de demande devra être transmis, à votre initiative ou celle de votre famille, à l'administration compétente.

En fonction de votre dépendance, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) peut vous être accordée. Si vous êtes originaire du Haut-Rhin, cette aide est déduite de votre facture. Si vous êtes originaire d'un autre département, il convient que vous déposiez une demande auprès des services du Conseil Général de votre lieu de résidence.

En outre, les séjours temporaires peuvent bénéficier d'aides et de participations financières particulières, telles que :

- Une subvention éventuelle du Conseil Départemental, dans le cadre du plan d'aide, dans la limite de 30 jours par an (cumulable avec l'APA)
- Une aide de votre caisse de retraite principale (non cumulable avec l'APA)
- Des réductions d'impôts sont possibles pour vous-même ou vos proches (doublées pour les couples)

Vous vous acquitterez de vos frais de séjour mensuellement, à terme échu pour les séjours temporaires et à échoir, pour le 10 du mois, pour les séjours permanents.

Les tarifs des différentes prestations proposées (repas et boissons visiteurs, traitement du linge personnel, photocopies...) sont affichés sur le tableau d'informations.

Si vous êtes accueillis définitivement au Petit Château, vous serez redevable de la taxe d'habitation relative à votre nouveau domicile.

Par ailleurs, votre prix de séjour comprend l'assurance responsabilité civile liée à votre séjour.

Le jour de votre arrivée, vous êtes accueilli par l'équipe professionnelle.

Pendant votre séjour, vous serez amené à rencontrer des intervenants qualifiés, aux missions différentes :

## **Pour la vie sociale**

L'assistante de direction, l'hôtesse d'accueil, pour un séjour définitif ; la responsable de l'unité pour un séjour temporaire, vous aident dans la gestion de vos dossiers administratifs et coordonnent la vie sociale de l'établissement.

L'animation est une composante importante de la vie au « Petit Château ». L'animatrice coordinatrice et son équipe vous proposent régulièrement, des activités ludiques, culturelles, thérapeutiques ou intergénérationnelles, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement.

En outre, l'établissement favorise l'intervention des bonnes volontés. Dans ce cadre, une équipe de bénévoles contribue à diversifier le programme d'animation. Un aumônier vous accompagne individuellement sur demande, propose des moments culturels collectifs et assure la coordination de l'intervention des accompagnants spirituels.

## **Pour la restauration et l'hôtellerie**

Le chef de cuisine et son équipe réalisent quotidiennement sur place, toute la restauration de l'établissement, dans le respect de la sécurité alimentaire. Il vous proposent et élaborent des menus traditionnels ou personnalisés.

Les assistantes de vie vous apportent l'aide quotidienne et veillent à l'entretien de votre chambre et de votre cadre de vie. L'hygiène des espaces collectifs est assurée par une société extérieure. Le linge de maison et votre linge personnel (noté) sont confiés à un prestataire externe.

Le responsable de maintenance est chargé de l'entretien des bâtiments et de la maintenance des installations.

## Pour les soins

Sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice, l'équipe d'aides-soignantes (de jour et de nuit), d'aides médico-psychologiques et d'assistantes de soins en gériatrie assure les soins médicaux et ceux liés à la perte d'autonomie.

Une psychologue vous apporte écoute et aide, à votre demande.

Les médecins, kinésithérapeutes, pédicures libéraux interviennent librement au sein de l'établissement. Vous conservez votre liberté dans le choix de ceux qui vous soigneront.

Le médecin coordonnateur supervise la qualité et la permanence des soins. Il est responsable du projet de soins de l'établissement. Il recueille au sein de votre dossier individuel l'ensemble des informations utiles à un accompagnement et des soins personnalisés et de qualité.

Le personnel est à votre disposition pour rendre votre séjour agréable. Il est rémunéré par l'établissement et ne perçoit pas de pourboires. Il vous est possible d'exprimer votre gratitude en versant vos dons, au secrétariat, dans leur « tirelire » commune.



## **L'hôtellerie**

Votre hébergement est proposé dans un lieu où le confort hôtelier est soigné (aménagement, décoration, prestations).

Les chambres de l'accueil permanent sont équipées d'un lit médicalisé, d'une prise de télévision et d'une prise téléphone, en ligne directe privée. A vous de personnaliser votre nouvel intérieur.

Les chambres de l'accueil temporaire sont entièrement meublées (lits médicalisés, table de nuit, fauteuils de repos, placards, étagères, plan pour petits déjeuners). Elles disposent toutes d'équipements tels que téléviseur (individuels et collectifs, TNT) et téléphone géré par l'établissement.

Chaque chambre est équipée d'une salle de bains adaptée à la dépendance ainsi que de sanitaires. Un système d'appel infirmière vous garantit sécurité allié à la liberté d'aller et venir dans l'établissement. Nous pouvons vous accueillir en couple, soit en chambre double pour l'hébergement permanent, soit dans deux chambres individuelles communicantes, pour l'hébergement temporaire. L'établissement met à votre disposition des salons d'étage et des espaces collectifs d'animation. Profitez-en !

Le petit déjeuner vous est servi en chambre ou dans l'une des deux salles de restaurant.

Les déjeuners et dîners vous sont servis dans l'une des deux salles de restaurant. Une des salles permet l'accueil des personnes dépendantes ayant besoin d'une aide adaptée.

Diverses collations vous sont proposées en cours de journée.

L'entretien de votre chambre est assuré par les assistantes de vie, avec vous, si vous le souhaitez.

Nous entretenons, à votre demande, votre linge personnel annoté, même délicat (prestation facturable).

## **Les soins, l'aide à la perte d'autonomie**

En fonction de vos besoins d'aide dans les actes de la vie quotidienne, tel que se déplacer, prendre soin de son corps, se restaurer, se lever et se coucher, nous vous apporterons une réponse adaptée.

Les médecins libéraux, kinésithérapeutes, pédicures, ambulanciers, pharmaciens, coiffeurs, esthéticiennes interviennent à la maison de retraite à votre demande. Vous conservez la liberté de confier vos problèmes de santé au médecin de votre choix.

Les soins paramédicaux personnalisés, requis par votre état de santé, sont assurés par l'équipe de soignants de l'établissement. Cette équipe est encadrée par l'infirmière et le médecin coordonnateur, garants de la qualité de ses soins.

## La restauration

Le moment des repas est un moment de convivialité et de plaisir, permettant la rencontre avec les autres.

Les repas de qualité, élaborés avec les résidents lors des commissions des menus, sont préparés sur place par l'équipe de restauration. Les menus sont affichés sur les panneaux d'informations de l'établissement.

Les repas vous sont servis aux heures suivantes :

- Petit déjeuner entre 7h30 et 8h30
- Déjeuner à 12h00
- Dîner à 18h30

En accord avec le médecin traitant, le service restauration fournit un certain nombre de repas diététiques (régime diabétique, mixé...).

Vous avez la possibilité d'inviter, sur réservation 48h à l'avance, vos familles et vos amis. Vous pouvez organiser des événements plus importants (anniversaires, noces d'or, etc.) dans la grande salle des fêtes du rez-de-jardin (conditions à demander à l'accueil).



## L'animation

L'établissement vous propose de nombreuses animations quotidiennes.



Nous souhaitons vous proposer des moments de plaisir et de rencontres avec les autres résidents, le personnel, les bénévoles, les enfants... par des activités ludiques ou culturelles, des sorties, des moments de convivialité.

Des moments de culte sont proposés régulièrement.

Une petite boutique située à l'accueil vous propose des articles de première nécessité, des objets à offrir, ainsi que des friandises. Des boissons vous sont proposées dans différents endroits de l'établissement pour accueillir vos visites. Un lieu de vie est dédié aux résidents ayant des maladies neuro dégénératives (type Alzheimer ou autre). Un accompagnement adapté et des animations spécifiques vous y sont proposés.

Par ailleurs, vous êtes parfaitement libres d'aller et venir et de sortir de l'établissement quand vous le souhaitez, le temps d'un repas, de quelques heures ou de quelques jours. Dans ce cas il est nécessaire de prévenir à l'avance un personnel soignant (préparation des médicaments, gestion des repas, etc...).

## L'administration

Sans se substituer à votre famille, nous vous apportons une assistance administrative pour toutes démarches relatives à votre séjour dans l'établissement (admission, dossiers de demande d'aide, protection des majeurs, etc...).

A votre arrivée, une boîte aux lettres personnalisée vous sera attribuée pour la réception de votre courrier. Vous trouverez à l'accueil des cartes et timbres. L'envoi de votre courrier est possible depuis l'accueil.

Nous vous recommandons d'éviter d'apporter ou de garder dans vos chambres des sommes importantes ou des biens de valeur. Cependant, si besoin, vous avez la possibilité de les déposer dans le coffre à l'administration (durant les heures de bureau).

Nous allons élaborer avec vous et éventuellement avec votre famille (ou vos aidants), votre projet de vie individualisé. Nous définirons ensemble les prestations les mieux adaptées à votre accompagnement en fonction de vos souhaits et besoins, précisés en particulier par l'évaluation de votre autonomie.

Vos commentaires et suggestions nous seront précieux pour améliorer nos prestations. Vous pouvez vous exprimer auprès de la direction et des responsables.

Des instances collectives vous permettent de participer à l'organisation et à la vie de l'établissement (réunions thématiques, Conseil de la vie sociale, etc.).

En fin de séjour temporaire, vos impressions seront recueillies.

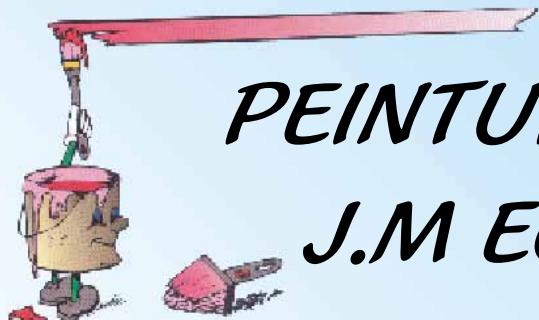
Une personne qualifiée ou médiateur peut vous aider à faire valoir vos droits.



Le respect des droits et libertés des personnes âgées dépendantes concerne tous les lieux de vie : logements-foyers, maisons de retraite, résidences, services hospitaliers, unités de long séjour ...

- 1 - Tout résident doit bénéficier des dispositions de la Charte des droits et libertés des personnes âgées dépendantes.
- 2 - Nul ne peut-être admis en institution sans une information et un dialogue préalables et sans son accord.
- 3 - Comme tout citoyen adulte, la dignité, l'identité et la vie privée du résident doivent être respectées.
- 4 - Le résident a le droit d'exprimer ses choix et ses souhaits.
- 5 - L'institution devient le domicile du résident, il doit y disposer d'un espace personnel.
- 6 - L'institution est au service du résident. Elle s'efforce de répondre à ses besoins et de satisfaire ses désirs.
- 7 - L'institution encourage les initiatives du résident. Elle favorise les activités individuelles et développe les activités collectives (intérieures ou extérieures) dans le cadre d'un projet de vie.
- 8 - L'institution doit assurer les soins infirmiers et médicaux les plus adaptés à l'état de santé du résident. S'il est nécessaire de donner des soins à l'extérieur de l'établissement, le résident doit en être préalablement informé.
- 9 - L'institution accueille la famille, les amis ainsi que les bénévoles et les associe à ses activités. Cette volonté d'ouverture doit se concrétiser par des lieux de rencontre, des horaires de visites souples, des possibilités d'accueil pour quelques jours et par des réunions périodiques avec tous les intervenants.
- 10 - Après une absence transitoire (hospitalisation, vacances, etc.), le résident doit retrouver sa place dans l'institution.
- 11 - Tout résident doit disposer de ressources personnelles. il peut notamment utiliser librement la part de son revenu qui reste disponible.
- 13 - Le droit à la parole est fondamental pour les résidents.

Cette charte a été établie par la commission " Droits et Liberté " de la Fondation Nationale de Gérontologie en 1986.



# PEINTURE

## J.M ECKERT

2, rue de Riquewihr  
68630 MITTELWIHR  
Tél. & Fax 03 89 49 03 91

# ALLIANCE ENERGIES



## PRODUITS PETROLIERS BEYSANG

6A route de Sélestat  
68970 GUEMAR  
Tél : 03 89 71 81 43

[www.alliancefioulenergies.fr](http://www.alliancefioulenergies.fr)  
[www.allianceboisenergies.fr](http://www.allianceboisenergies.fr)  
[www.fioul-eco2-traction.fr](http://www.fioul-eco2-traction.fr)



# ERIC DEIBER

**B**oucherie  
**C**harcuterie  
**T**raiteur

- Livraison plats du jour
- Banquets - Réceptions
- Repas de mariage
- Fêtes de famille

2, place Charles de Gaulle - 68630 Mittelwihr  
Tél. 03 89 47 90 38 - Fax 03 89 47 83 71  
contact@traiteur-deiber.com - [www.traiteur-deiber.com](http://www.traiteur-deiber.com)

**AGENCE RIBEAUVILLE**

**10, Grand'Rue**

**0 820 320 096**

Service 0,12 € / min  
+ prix appel

**AGENCE KAYSERSBERG**

**31, rue du General De Gaulle**

**0 820 320 099**

Service 0,12 € / min  
+ prix appel

**AGENCE INGERSHEIM**

**70, rue de la Republique**

**0 820 320 092**

Service 0,12 € / min  
+ prix appel



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
ALSACE



**Vérification de matériel  
Vente de matériel  
Formation et Audit**



21 rue de Keinfeld  
68360 SOULTZ

Tél : 03 89 76 66 80  
Fax : 03 89 76 71 07

e-mail : [contact@didsecurite.com](mailto:contact@didsecurite.com)

gsf.fr



# GSF



PROPRETÉ & SERVICES ASSOCIÉS

**GSF SATURNE** : 20 rue Jean Mermoz 68000 COLMAR Tel 03.89.21.86.40



gsf.fr



**ESPACE revêtements**  
DECOMUR & SOL

DEPUIS 1981



Papier peint : intissé, texture à peindre, fibre de verre, frise, rideaux.  
Peinture : + de 1 500 teintes lasure, vernis, enduits, crépis.  
Sols : PVC, naturels, moquette, parquet, stratifié, lames/dalles PVC,  
Ponçage-vitrification parquets.

**Métrés sur chantiers - Service pose sols**

16, rue de l'Industrie - Z.I. Nord - 67600 SÉLESTAT - Tél. : 03 88 82 82 21 - Fax : 03 88 82 87 01 - decomuretsol@wanadoo.fr

## J.D. BAUMANN

**S.A.V. 24H/24H 7J/7**  
Maintenance - Contrat d'entretien

Portes Automatiques - Ascenseurs  
Automatismes Portes & Portails  
Portes Rapides - Barrières  
Portes Sectionnelles - Sas Tournants



Portes automatiques  
**VERCOR**



Z.A. 8 rue Clément ADER  
68127 Sainte Croix en Plaine  
Fax : 03 89 22 09 42  
e-mail : jd.baumann@wanadoo.fr

**03 89 22 06 12**



**CLEMESSY**  
TÉLÉCOMMUNICATIONS

## SOLUTIONS RÉSEAUX ET TÉLÉCOMS

Réseaux informatiques    Sécurité du système d'information  
Téléphonie    IP Communications

**03 89 32 64 00**

[www.clemessy-telecoms.com](http://www.clemessy-telecoms.com)

**Votre partenaire Santé :**  
**Le Laboratoire d'Analyses Médicales** soutient  
la maison de retraite de BEBLENHEIM

# Les Arts de la Table

**Magasin ouvert aux professionnels & aux particuliers**  
**du lundi au vendredi**  
**De 8h à 12h30 & 14h30 à 18h**  
**TEL: 03 89 41 77 22**

**Equip'Bar Restauration & Arts de la table**  
**15, rue Edouard Branly Z.I. EST 68000 COLMAR**

**ENTRETIENIR UNE HAUTE QUALITE DE SERVICE**

Service Client dédié

Produits simples et spécifiques

**La QUALITÉ de notre ENGAGEMENT UN P LI**

Dotations de votre propre linge

**LOCATION-ENTRETIEN**  
d'articles textiles et d'hygiène

**anett**

**Anett Alsace Lorraine**  
6 rue des Aviots  
88150 Thaon les Vosges

03 29 39 54 24  
anett.alsacelorraine@anett.fr

[www.anett.fr](http://www.anett.fr)

**LA FORCE DE TRYBA C'EST LE CHOIX**  
ALU • PVC • BOIS

**Fenêtres, portes, volets**  
**Diagnostic & Devis**  
**GRATUITS**

**3 SALLES D'EXPOSITION**

**ZI Nord - 21 rue Curie**  
**68000 COLMAR**  
Tél. 03 89 21 63 55

**13A quai de Rotterdam**  
**68110 ILLZACH**  
Tél. 03 89 55 55 75

**3E rue du Fort**  
**67118 GEISPOLSHHEIM**  
Tél. 03 88 43 00 20

**TRYBA®**  
FENÊTRES • PORTES • VOLETS  
[tryba.com](http://tryba.com)

(1) Suivant carnet de garantie TRYBA.

**CAVE DE BEBLENHEIM**

ALSACE  
BEBLENHEIM

**Heimbauer**

14 rue de Hoen - 68980 Beblenheim - France  
Tél : 03 89 47 90 02 - Fax : 03 89 47 86 85  
info@cave-beblenheim.com

**LE PARADIS DES SOURCES**  
*Musée-Hall*

**Repas-Spectacles**

Soirées à thème  
Organisations d'événements  
Spectacles seuls

**INFO/RÉSA : 03.89.22.44.44**

A SOULTZMATT (68 - ALSACE)

[WWW.LEPARADISDESSOURCES.COM](http://WWW.LEPARADISDESSOURCES.COM)

Rejoignez nous

Imp KAUFFMANN - 68130 Tagsdorf